

### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 Date d'émission: 18/06/2013 Date de révision: 30/03/2023 Remplace la version de: 07/03/2018 Version: 3.3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : UN1438 Nitrate d'aluminium nonahydraté AGR

N° CE : 236-751-8 N° CAS : 7784-27-2 Numéro d'enregistrement REACH : 05-2115399758-20 Code du produit : ALNA-09A Formule brute AI(NO3)3-9H2O

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : utilisation en laboratoire

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

labbox labware s.l.

Migjorn, 1

Boîte postale Barcelona (SPAIN)

08338 Premia de Dalt - SPAIN

T +34 937 07 79 70 - F +34 937 909 532

info@labbox.com - www.labbox.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

: +34 937 077 970 (For technical information\_Office Hours) In case of medical emergency phone 112 or to your local emergency number.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides comburantes, catégorie 2 H272 H315 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Full text of H and EUH statements: see section 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS03

GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

: Danger

: H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

— Ne pas fumer.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%
,	N° CAS: 7784-27-2 N° CE: 236-751-8 N° REACH: 05-2115399758- 20	> 98

### 3.2. Mélanges

Non applicable

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si

nécessaire. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements

contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

30/03/2023 (Date de révision) FR (français) 2/11

### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les produits extincteurs à l'environnement.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas intervenir sans un équipement

de protection adapté.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un

minimum la production de poussières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Empêcher la formation de charges électrostatiques. Porter un

équipement de protection individuel.

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

30/03/2023 (Date de révision) FR (français) 3/11

### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. EN 374.

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

### 8.2.2.2. Protection de la peau

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

Protection des voies respiratoires				
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme	
	Type P2			

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### **Autres informations:**

La présente fiche de données de sécurité correspond aux conditions spécifiques ayant justifié l'enregistrement de la substance en tant qu'intermédiaire isolé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide Couleur : Incolore. blanc. Masse moléculaire 375,13 g/mol : Pas disponible Odeur Seuil olfactif Pas disponible Point de fusion 73 °C Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition < 135 °C Inflammabilité : Pas disponible Limites d'explosivité : Non applicable : Non applicable Limite inférieure d'explosion Limite supérieure d'explosion : Non applicable Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation : Non applicable Température de décomposition : Pas disponible рΗ : 2 – 4 [5%, 20°C] pH solution : Pas disponible Viscosité, cinématique : Non applicable Solubilité : Soluble dans l'éthanol.

Eau: 730 g/100cm<sup>3</sup> 20° C

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible
Pression de vapeur : Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible
Masse volumique : 1,058 g/cm³ 20° C
Densité relative : Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable
Taille d'une particule : Pas disponible

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Matières oxydantes. Matières combustibles.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Eau, humidité. Eviter toute source d'ignition.

### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement de vapeurs toxiques.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) Non classé

### UN1438 Nitrate d'aluminium nonahydraté AGR (7784-27-2)

DL50 orale rat 3671 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: 2 - 4 [5%, 20°C]

: Provoque une sévère irritation des yeux. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

pH: 2 – 4 [5%, 20°C]

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

: Non classé

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : UN 1438

 N° ONU (IMDG)
 : UN 1438

 N° ONU (IATA)
 : UN 1438

 N° ONU (ADN)
 : UN 1438

 N° ONU (RID)
 : UN 1438

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)

Désignation officielle de transport (IMDG)

NITRATE D'ALUMINIUM

NITRATE D'ALUMINIUM

Désignation officielle de transport (IATA) : Aluminium nitrate

Désignation officielle de transport (ADN) : NITRATE D'ALUMINIUM Désignation officielle de transport (RID) : NITRATE D'ALUMINIUM

Description document de transport (ADR)

Description document de transport (IMDG)

Description document de transport (IMDG)

Description document de transport (IATA)

Description document de transport (ADN)

Description document de transport (RID)

: UN 1438 NITRATE D'ALUMINIUM, 5.1, III

: UN 1438 NITRATE D'ALUMINIUM, 5.1, III

: UN 1438 NITRATE D'ALUMINIUM, 5.1, III

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 5.1

Étiquettes de danger (ADR) : 5.1



#### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 5.1 Étiquettes de danger (IMDG) : 5.1



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 5.1 Étiquettes de danger (IATA) : 5.1

### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 5.1 Étiquettes de danger (ADN) : 5.1



#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 5.1 Étiquettes de danger (RID) 5.1



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : 111 Groupe d'emballage (IMDG) Ш Groupe d'emballage (IATA) Ш Groupe d'emballage (ADN) Ш Groupe d'emballage (RID) Ш

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 02 : 5kg Quantités limitées (ADR) Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08, LP02, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B3 Dispositions relatives à l'emballage en commun : MP10

(ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T1, BK1, BK2

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP33

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : SGAV : TU3 Dispositions spéciales pour citernes (ADR) Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 3

: VC1, VC2, AP6, AP7 Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR) : CV24

Dispositions spéciales de transport - Chargement,

déchargement et manutention (ADR)

Numéro d'identification du danger (code Kemler)

Panneaux oranges

50 **50** 

### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Code de restriction en tunnels (ADR) : E Code EAC : 1Z

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 5 kg Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : P002, LP02 : IBC08 Instructions d'emballages GRV (IMDG) Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B3 T1, BK2 Instructions pour citernes (IMDG) Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) TP33 N° FS (Feu) : F-A : S-Q N° FS (Déversement) Catégorie de chargement (IMDG) Α

Point d'éclair (IMDG)

Propriétés et observations (IMDG) Colourless or white crystals. Deliquescent. Soluble in water. Slightly corrosive. Mixtures with

combustible material are readily ignited and may burn fiercely. Harmful if swallowed.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E1

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y546 Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 10kg

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 559

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 25kg

(IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 563

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 100kg Code ERG (IATA) : 5L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 02 Quantités limitées (ADN) : 5 ka Quantités exceptées (ADN) : E1 Transport admis (ADN) Equipement exigé (ADN) : PP Dispositions avant le chargement (ADN) : LO04 Disposition pour le transport en vrac (ADN) : CO02 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

: CO02 and LO04 apply only when this substance is carried in bulk or without packaging Exigences supplémentaires/Observations (ADN)

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 02 Quantités limitées (RID) : 5kg Quantités exceptées (RID) : E1

P002, IBC08, LP02, R001 Instructions d'emballage (RID)

: TP33

Dispositions spéciales d'emballage (RID) Dispositions particulières relatives à l'emballage en

commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs

pour vrac (RID)

: T1, BK1, BK2

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : SGAV Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) TU3 : 3

Catégorie de transport (RID) Dispositions spéciales de transport - Vrac (RID) : VC1, VC2, AP6, AP7

Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CW24

déchargement et manutention (RID)

30/03/2023 (Date de révision) FR (français) 9/11

### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Colis express (RID) : CE11 Numéro d'identification du danger (RID) : 50

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

#### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

UN1438 Nitrate d'aluminium nonahydraté AGR n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

#### Liste candidate REACH (SVHC)

UN1438 Nitrate d'aluminium nonahydraté AGR n'est pas sur la liste Candidate REACH

#### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

UN1438 Nitrate d'aluminium nonahydraté AGR n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

#### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

UN1438 Nitrate d'aluminium nonahydraté AGR n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Aluminium nitrate nonahydrate is not subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

#### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 509).

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV)

This product is subject to ChemVerbotsV Annex 2 Entry 2. The following requirement must be observed: Basic requirements for the implementation of the submission (according to § 8 paragraph 1, 3 and 4).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : La substance n'est pas listée giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

30/03/2023 (Date de révision) FR (français) 10/11

### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, catégorie 2	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.